

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 16 DECEMBRE 2014

RENDU PUBLIC LE 19 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 18 novembre 2014.

01 A 08/ FINANCES

01/ Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015 pour le budget principal de la Commune de Bagneux.

02/ Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015 pour le budget annexe (Service Extérieur des Pompes Funèbres) de la Commune de Bagneux.

02 bis/ Le Conseil Municipal a émis un vœu, à la majorité absolue, relatif aux exigences de moyens pour un projet local ambitieux comme suit :

Alors que la commune de Bagneux débat de ses orientations budgétaires pour 2015, de fortes contraintes pèsent sur les choix que les élus s'apprêtent à faire.

La municipalité élue en mars 2014 est porteuse d'un projet local ambitieux : construire une ville pour tous qui favorise l'emploi et les services publics, développe l'ensemble des quartiers, prépare la transition écologique et fasse une place plus grande à la nature en ville,

En cette période de crise économique et sociale, cette politique doit permettre de répondre aux besoins sociaux qui augmentent dans notre ville populaire. Nous comptons ainsi plus de 3000 chômeurs et 2500 demandeurs de logement social. Nous voulons continuer à faire de l'enfance une priorité : nous comptons 4000 élèves en éducation prioritaire dont près de 95% fréquentent des activités municipales.

Or, dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décidé par le gouvernement, l'Etat va réduire de 11 milliards ses dotations aux collectivités d'ici à 2017.

Pour Bagneux, la diminution de la DGF atteignait 500 000 euros en 2014. Pour 2015, la réduction va atteindre 1,3 million d'euros.

En 2008, nous avons su nous mobiliser pour garder les 2 millions de DSU que le gouvernement Fillon voulait nous reprendre. Grâce aux nombreuses interventions et alertes adressées à différents ministères, grâce à la motion de l'AMF adoptée par plus de 16000 collectivités, grâce aux actions menées par l'association Ville et banlieue, nous avons commencé à être entendus.

Grâce à la mobilisation des maires, un fonds de soutien pérenne à la mise en place des rythmes scolaires est instauré, mais il ne couvre pas la totalité des dépenses engagées pour permettre à tous les enfants d'accéder à des activités de qualité.

Les villes qui perçoivent la dotation de solidarité urbaine, ce qui est notre cas, recevront une DSU supérieure cette année.

Mais le compte n'y est pas car la baisse des ressources allouées à notre ville, ajoutée aux inégalités persistantes entre territoires, touche plus durement les familles modestes et de la classe moyenne.

Avec les habitants et les salariés de la commune, nous voulons obtenir les moyens nécessaires pour maintenir et moderniser les services publics locaux.

C'est pourquoi, pour tenir nos engagements, nous demandons :

Au gouvernement d'abonder les moyens nécessaires à la mise en œuvre de temps d'activités scolaires permettant à tous les enfants d'accéder à des activités sportives et culturelles de qualité

aux banques de baisser les taux de prêt aux communes, pour favoriser l'investissement, y compris dans le cadre de l'Economie sociale et solidaire

de mettre en œuvre des politiques de péréquation horizontale et verticale dans les territoires qui permettent de doter mieux les communes qui en ont le plus besoin, afin de construire une métropole solidaire, favorisant l'égalité sociale entre les territoires.

02 Ter/ Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, le vœu suivant :

Le conseil municipal de Bagneux, réuni en séance publique ce mardi 16 décembre pour débattre de ses orientations budgétaires, a consacré une partie de ses échanges à la publication des 200 quartiers prioritaires par le gouvernement la veille au soir.

Le quartier de la Pierre plate a été confirmé comme l'un des 1300 quartiers prioritaires par le ministère de la ville mardi 9 décembre, une première étape très positive pour l'avenir de ce quartier.

Pour le moment, il n'apparaît pas dans la liste des quartiers d'intérêt national (ce qui peut s'expliquer par la reconnaissance toute récente de ce quartier comme quartier prioritaire de la politique de la ville).

Elus et habitants espèrent pourtant bénéficier de moyens d'ampleur pour la réhabilitation en profondeur nécessaire des logements, des espaces et équipements publics.

Les moyens à dégager ont été évalués à 101 millions d'euros pour la cité des Musiciens, dont 15,5 millions pour les équipements publics (le CSC Jacques Prévert, le gymnase Joliot-Curie, une crèche et un équipement multi-accueil), 36,5 millions pour la réhabilitation des bâtiments (mise au norme, transition énergétique...) et 41,5 millions pour les aménagements d'espaces publics.

La ville de Bagneux a demandé 20,5 millions d'euros à l'Etat au titre de l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU), dont 4,5 pour les seuls équipements publics. Les principaux autres financements seraient croisés, entre le Conseil général, la Région, le bailleur Domaxis et la commune.

Le conseil municipal de Bagneux demande au gouvernement et à l'ANRU d'inscrire la Pierre plate dans la liste des quartiers d'intérêt national pour permettre une véritable rénovation de ce quartier.

03/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à accepter le fonds de concours de 147 886 euros de la Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine et à affecter au titre de l'exercice budgétaire 2014, cette somme au financement d'une partie des dépenses de fluides.

04/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à verser le fonds de concours de 513 784,45 euros à la Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine au titre du financement des dépenses d'investissement de l'éclairage public comme détaillées dans le tableau ci-dessous :

Bagneux	Montant dépenses	FCTVA	Subvention	Solde net	Financement ville	Financement Sud de Seine
	1.265.896,92 €	- 199.518,00 €	- 38.810 €	1.027.568,90 €	513.784,45 €	513.784,45 €

05/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le transfert et l'intégration dans les comptes de la Ville de l'actif et du passif constaté au moment de la dissolution du syndicat mixte de Bagneux Quartier des Tertres et des Cuverons selon les termes de la convention de liquidations sus visée, pour les valeurs suivantes :

COMPTES	LIBELLE	DEBIT	COMPTES	LIBELLE	CREDIT
192	PLUS OU MOINS VALUES CESSION	570 915,97	1021	DOTATION	4 508 011,00
204412	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	23 622 066,00	1068	EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 717 527,15
2764	CREANCES	4 784 398,44	110	REPORT A NOUVEAU	16 693,35
46721	AUTRES COMPTES DEBITEURS	2 317,93	12	RESULTAT DE L'EXERCICE	4 313,21
46726	AUTRES COMPTES DEBITEURS	12 176,51	1311	SUBVENTION TRANSFERABLE ETAT	792 301,92
515	COMPTE AU TRESOR	82 274,98	1312	SUBVENTION TRANSFERABLE REGION	2 243 461,33
			1313	SUBVENTION TRANSFERABLE DEPARTEMENT	10 806 091,78
			13148	SUBVENTION TRANSFERABLE COMMUNE	3 828 355,43
			1318	SUBVENTION TRANSFERABLE AUTRE	1 878 542,36
			1321	SUBVENTION ETAT	2 700 909,50
			1322	SUBVENTION REGION	364 183,19
			1323	SUBVENTION DEPARTEMENT	71 145,56
			13248	SUBVENTION AUTRES	66 851,19
			193	DIFFERENCE SUR REALISATION IMMOBILISATION	49 129,96
			4911	PROVISIONS	26 632,90
TOTAL		29 074 149,83	TOTAL		29 074 149,83

06/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter 25 % du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du Syndicat Mixte de Bagneux Quartier des Tertres et des Cuverons suite à sa dissolution, soit 21 006,57 euros en financement de la section de fonctionnement de l'exercice 2014. Cette affectation du résultat sera reprise à la décision modificative n°1 de 2014 au compte 002.

07/ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, une subvention d'investissement au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 27 000 euros afin de financer le renouvellement du système d'information familles-individus.

08/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, la décision modificative n°1 du budget 2014 (budget principal) arrêtée comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		2 001 230,00	RECETTES		2 001 230,00	
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant	
011	6042	-81 797,00	70	70323	25 000,00	
	60632	-115 000,00		7066	-216 244,00	
	6132	3 175,00		70848	803 836,00	
	6135	-9 700,00		Total 70	612 592,00	
	6184	-25 000,00	73	73111	43 790,00	
	6231	-8 378,00		7321	58 716,00	
	6251	-26 564,00		7351	33 500,00	
	6256	-2 000,00		7381	303 307,00	
	6288	18 500,00		Total 73	439 313,00	
	Total 011	-246 764,00	74	74712	-48 926,00	
65	6574	10 000,00		74751	-39 000,00	
66	668	27 750,00		7478	-511 056,00	
67	6718	597 958,00		Total 74	-598 982,00	
012	6218	-20 093,00	75	752	9 000,00	
	6331	-7 634,00	77	7718	200 000,44	
	6332	-772,00		7788	18 300,00	
	6336	-5 610,00		Total 77	218 300,44	
	64111	-206 867,00	002	002	21 006,56	
	64112	2 214,00	043	796	1 300 000,00	
	64116	-11 291,00				
	64118	-103 225,00				
	64131	454 690,00				
	64162	-52 168,00				
	6417	332,00				
	6451	26 401,00				
	6453	60 532,00				
	6455	8 185,00				
	6458	30 675,00				
	64731	59 202,00				
	6488	2 193,00				
	Total 012	236 764,00				
	042	66111	75 522,00			
	043	668	1 300 000,00			

Section d'investissement

DEPENSES		6 862 648,00	RECETTES		6 862 648,00
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
16	1641	925 000,00	024	024	175 000,00
204	2041512	233 785,00	10	10222	955 310,00
	2041621	-20 000,00		1321	-79 395,00
	20422	181 067,00		1323	-19 911,00
Total 204	394 852,00	13	1328	158 326,00	
			Total 13	59 020,00	
21	21311	-550 000,00	040	1641	75 522,00
	21312	-172 000,00	041	166	5 505 543,00
	21318	-396 000,00		2031	91 068,00
	2152	-262 892,00		2033	1 185,00
	21533	-201 860,00		Total 041	5 597 796,00
	2158	-200 000,00			
	2184	7 500,00			
	2188	20 000,00			
Total 21	-1 755 252,00				

23	2313	1 118 000,00		
	2315	344 752,00		
	Total 23	1 462 752,00		
27	27638	237 500,00		
041	166	5 505 543,00		
	21312	46 515,00		
	2138	18 239,00		
	2158	17 342,00		
	2188	108,00		
	2313	10 049,00		
	Total 041	5 597 796,00		

09 A 13/ ADMINISTRATION GENERALE

09/ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité,, la convention à passer avec le CCAS pour la fourniture et la livraison de repas par la Cuisine Centrale de la Ville aux bénéficiaires des repas à domicile et au foyer restaurant du Clos Lapaume et a autorisé Madame le Maire à la signer.

10 à 13/ Suite au décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) à compter du 3 novembre 2014, le Conseil Municipal a élu, à la majorité absolue, les représentants du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration des collèges suivants et du lycée comme suit :

- Pour Romain Rolland, pas de changement car section spécialisée (pas concerné par le décret) : 3 représentants de la commune OU 2 représentants de la commune et 1 représentant de SDS
- Pour Henri Barbusse et Joliot Curie, 1 représentant de la commune et 1 représentant de SDS sans voix délibérante
- Pour Léonard de Vinci, 2 représentants pour la commune

Romain Rolland		Henri Barbusse		Joliot Curie	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
MH Amiable	E.Fauvel	C.Dard	Irène Talla	L.Carteron	L.Rondepierre
A.Borland	JL Pinard	<i>B.David</i>	<i>P.Meker</i>	<i>Nadia Seisen</i>	<i>L.Fresse</i>
B.Tuder	N.Balutch				

Lycée Léonard de Vinci	
Titulaires	Suppléants
L.Carteron	H.Cillières
C.Gabiache	JM Besson

[LEGENDE : EN BLEU, LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE SUD DE SEINE](#)

14 A 23/ AMENAGEMENT URBAIN

14/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la résiliation de la promesse de vente signée le 23 décembre 2013 entre la Ville et la SEMABA sur les parcelles cadastrées P n°8, n°12, n°13, n°14 sises 47-49 avenue Henri Barbusse pour un montant de 2 600 000 euros.

15/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de division en vue du détachement parcellaire des parcelles P n°8, n°12, n°13, n°14 et d'une partie de la P n°43 sises 47-49 avenue Henri Barbusse.

16/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la cession à la RATP des emprises en surfaces et en tréfonds issues des parcelles cadastrées P n°8, n°12, n°13, n°14 pour un montant de 332 500 euros.

17/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la cession à la SEMABA des emprises en surfaces issues des parcelles cadastrées P n°8, n°12, n°13, n°14 et P n°43 pour un montant de 2 860 000 euros.

18/ Le Conseil Municipal a donné, à l'unanimité, un avis favorable au projet de décret portant dissolution des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines à compter du 31 décembre 2015 et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

19/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le projet d'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Bagneux et la CCI de la Région Ile-de-France pour la dynamisation du commerce de Bagneux, signée le 24 février 2014 et a autorisé Madame le Maire à le signer prorogeant ladite convention jusqu'au 30 avril 2015.

20/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec la Ville de Bagneux et la RATP pour la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale dans les marchés travaux de réalisation de la ligne 4 du métro et a autorisé Madame le Maire à la signer.

21/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le compte rendu financier annuel à la collectivité présenté par la SEMABA concernant l'équilibre budgétaire de la gestion locative – exercice 2013.

22/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le rapport des représentants du Conseil Municipal de Bagneux au Conseil d'Administration de la SEMABA afférent à l'exercice 2013 et a constaté aussi les bilans financiers et compte de résultat pour l'année 2013 portés à la connaissance du Conseil Municipal.

23/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant à la convention d'avance de trésorerie accordée à la SEMABA pour un montant de 10 000 000 euros et a autorisé Madame le Maire à le signer afin de reporter la date de remboursement au plus le 19 juin 2015.

24 A 27/ SERVICES TECHNIQUES

24/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant n°1 au marché n°323701 relatif à la location divers véhicules légers, utilitaires, poids lourds et mini bus 9 places (lot 1 : véhicules 5 places, véhicules utilitaires, mini bus) à passer avec la Société MASSOUTRE CONCESSIONNAIRE AVIS et a autorisé Madame le Maire de le signer

25/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché à bons de commandes de Prestation de nettoyage des Parcs et Squares Municipaux lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert avec la Régie de Quartier de Bagneux. Le montant du marché comprend un minimum de 35 000 € HT et un maximum de 70 000 € HT par an.

26/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat à passer entre GRDF et la Ville de Bagneux dans la réalisation du projet d'installation et d'hébergement des équipements techniques sur les sites de la Collectivité et a autorisé Madame le Maire à la signer.

27/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché à bons de commandes lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert à passer avec la Société Incendie

Protection Sécurité (I.E.S.). Le montant du marché comprend un minimum de 15 000 € HT et un maximum de 85 000 € HT par an.

28/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité » du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2013.

29 A 36/ TARIFS

29/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs des droits de voirie pour occupation du domaine public pour l'année 2015 conformément au tableau annexé au compte rendu. Les autorisations préalables d'occupation du domaine public devront être présentées à Madame le Maire sur des imprimés tenus à la disposition du public au Secrétariat de la DEPE en précisant la surface, la durée et les dates d'occupation. Un extrait de Kbis sera obligatoirement demandé aux redevables ainsi qu'un RIB. Ces occupations ne devront pas gêner la circulation des piétons ou des véhicules.

30/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les associations balnéolaises et à reconduire les tarifs votés en 2014 pour les associations hors Bagneux, organismes et sociétés privées selon le tableau ci-dessous :

ANNEE 2014		ANNEE 2015	
Associations Hors Bagneux	Associations de Bagneux	Associations Hors Bagneux	Associations de Bagneux
Organismes		Organismes	
Sociétés Privées		Sociétés Privées	
Tarifs selon tableau ci-joint	441	Tarifs selon tableau ci-joint (en annexe du compte rendu)	452

Le tarif horaire par heure supplémentaire pour la location de la salle des fêtes aux associations balnéolaises est fixé à 170 €.

Le montant de la caution de la salle des fêtes aux associations balnéolaises est fixé à 800 €.

Le montant de la caution de la salle des fêtes aux associations hors Bagneux, aux organismes et sociétés privées est fixé à 5000 €

Le montant de la réservation par les associations hors Bagneux , les organismes et sociétés privées est fixé à 30% du montant de la salle suivant la formule choisie.

31/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, comme suit les tarifs de la salle Marc Lanvin, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

ANNEE 2014		ANNEE 2015	
Associations Organismes Entreprises Hors Bagneux	Associations Organismes Entreprises De Bagneux	Associations Organismes Entreprises Hors Bagneux	Associations Organismes Entreprises De Bagneux
1715	441	1760	452

Le montant de la caution de la salle Marc LANVIN est fixé à 800 €.

32/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, comme suit les tarifs de locations des salles : Gabriel Péri, Foyer Coudon, Paul Vaillant Couturier, Foyer Cros, Salle Cosson, Salle Marty, Salle de réunion de la Maison du Sport et de la Cafétéria du Parc Omnisports pour les organismes et entreprises de Bagneux à compter du 1^{er} janvier 2015 :

ANNEE 2014	ANNEE 2015
196	201

Le montant de la caution maintient à 400 euros.

Les associations balnéolaises, dans le cadre du fonctionnement de leurs activités associatives, bénéficient, en fonction des disponibilités, à titre gracieux du prêt de salles municipales. Ces prêts sont valorisés dans le cadre des subventions indirectes.

33/ Le Conseil Municipal a créé, à la majorité absolue, à compter du 1^{er} janvier 2015, à 300 euros les tarifs de location des salles : Gabriel Péri, Foyer Coudon, aux particuliers une journée par week-end pour les événements familiaux le samedi ou le dimanche de 8h00 à 20h00.

Le montant de la caution est fixé à 600 euros.

Le Conseil Municipal a également approuvé, le règlement intérieur de la location des salles municipales.

34/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, comme suit le montant de la participation aux frais d'utilisation des véhicules loués, comme de ceux appartenant à la Commune à compter du 1^{er} janvier 2015 :

	Refacturation TARIFS A compter du 01/01/2015
<u>Mise à disposition d'un autocar</u>	Véhicules extérieurs : 50 % du coût réel facturé par le loueur Véhicules communaux : sur la base d'un devis établi par la commune représentant 50% du coût réel calculé sur l'amortissement du véhicule, les coûts de maintenance et de personnel (chauffeur)

<u>Mise à disposition d'un minibus 9 places, de véhicules divers</u>	Véhicules extérieurs : 70 % du coût réel facturé par le loueur Véhicules communaux : sur la base d'un devis établi par la commune représentant 70% du coût réel calculé sur l'amortissement du véhicule, et les coûts de maintenance.
--	---

35/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, ainsi qu'il suit les tarifs de location du Centre d'Hébergement du Stade René Rousseau, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Hébergements au Stade R.ROUSSEAU	TARIFS 2014	TARIFS 2015
Associations locales (par personne/par nuit)	5.10	10,20
<u>Associations extérieures</u> (par personne/<u>Nuit</u>)	8.15	16,30

36/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, ainsi qu'il suit les tarifs de location des installations sportives à compter du 1^{er} janvier 2015 :

TYPE D'INSTALLATION	<u>TARIF HORAIRE</u>	<u>TARIF HORAIRE</u>
	<u>2014</u>	<u>2015</u>
GYMNASES Joliot Curie	22.80	28.50
H.Wallon, R.Rolland Halle des Sports Janine JAMBU	34.20	42.80

<u>DOJOS</u> - O P Goin, - Janine Jambu <u>Salles Spécifiques</u> - Salle de Gym J.GUIMIER - Sale de Boxe J.GUIMIER - Salle de Musculation J. Jambu	34.20	42.80
---	--------------	--------------

<u>STADES</u>	Tarif Horaire 2014 jour / nuit	Tarif Horaire 2015 jour / nuit
A .Petit / P. Séward / M. Thorez	34,60 / 57,00	43.30 / 73.00
R.Rousseau/P.Talbot	45,60 / 102,70	57.00 / 128.40
Omnisports	91,40 / 160,00	114.30 / 200.00
STADE DES MATHURINS Un Court de TENNIS	34,25 / 57,10	42.80 / 71.40
Tennis Plein air R. ROUSSEAU	22,80	28.50

37 A 38/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

37/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter des subventions dans le cadre de la STSPD (Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et d'Aide aux victimes) et du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

38/ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, une subvention municipale exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 500 euros à l'Association FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie Tunisie Maroc).

39 A 43/ CULTURE

39/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le financement pour l'acquisition de matériel scéno-technique pour le Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes à faire auprès du Conseil Régional Ile-de-France.

40/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le financement pour l'acquisition de matériel scéno-technique pour le Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes à faire auprès de la Direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC).

41/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville de Bagneux au Conseil International des Musées. Le montant de la cotisation s'élève à 85 euros pour l'année 2014.

42/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville de Bagneux à l'Association des Galeries. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 515 euros pour l'année 2014.

43/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine relative à l'organisation du festival des arts de la rue « Fête des Vendanges » pour l'année 2015.

44/ RECENSEMENT

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire de procéder aux opérations du recensement rénové de la population. Les agents recenseurs sont recrutés en tant que non titulaires.

Les agents recenseurs sont rémunérés d'après la base déclinée ci-dessous :

- Bulletin individuel : 1.71 €
- Feuille de logement : 1.05 €
- Dossier d'immeuble collectif : 1.05 €
- Forfait par ½ Journée de formation : 25.00 €
- Tournée de reconnaissance 30.00 €
- Réunion préparatoire 25,00 €
- Réunion de clôture 25,00 €

45/ ASSURANCES

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché d'assurances risques statutaires pour une durée de 4 ans comme suit :

ATTRIBUTAIRE	PRIME PROVISIONNELLE 2015
Groupement Générali Gras Savoye	102 505 euros (garantie décès et frais de soins liés aux accidents du travail moyennant un taux de 0,69 %)

46/ RESTAURATION

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché pour la location longue durée de véhicules réfrigérés pour la cuisine centrale avec la société LE PETIT FORESTIER pour un montant annuel de 41 364 € HT. Le marché est conclu du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020.

47 A 48/ PERSONNEL

47/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de supprimer à compter du 1^{er} décembre 2014, un emploi de Directeur Général Adjoint des Services au sein de la Direction Générale.

48/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer, à compter du 1^{er} décembre 2014, un emploi d'Attaché Territorial pour le Pôle Education et Epanouissement par transformation d'un emploi de Directeur Territorial.